

Procès-Verbal du conseil municipal
du vendredi 5 juillet à 19h00

Nombre de membres : 11
Présents : 8
Nombre de procuration : 0
Votants : 8

Etaient présents :

Marie-Pierre DRAIN, Maire de Lalley,
Sandrina SIMOES, Première adjointe,
Guy ZANARDI, deuxième adjoint,
Jean-François CLAUDE, troisième adjoint,
Jacques CAUCHARD, Conseiller Municipal,
Guillaume GIRAUD, Conseiller Municipal,
Bernd HOFMANN, Conseiller Municipal,
Marion MICOUD, Conseillère Municipale,

Absents :

Elise CHAFKI, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir,
Myriam PASCALE, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir
Philippe SIONNEAU, Conseiller Municipal, absent, pas de pouvoir

Philippe SIONNEAU est excusé.

Le Quorum étant atteint, Madame la Maire, Présidente du Conseil Municipal, ouvre la séance du 5 juillet 2024 à 19h.

Madame la Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire pour cette séance. Guillaume GIRAUD se porte candidat.

Guillaume GIRAUD est désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille de présence pour ce conseil.

Madame la Maire demande au Conseil si tout le monde a été destinataire du compte rendu du Conseil Municipal, en date du 31 mai 2024. Elle demande si le contenu de ce compte rendu est fidèle aux débats, pour faciliter elle en rappelle les questions qui étaient à l'ordre du jour :

- 1) Etude de faisabilité zonage assainissement. Demande de subvention
- 2) Examen des devis pour travaux au Camping
- 3) Parc Naturel régional du Vercors : proposition d'adhésion
- 4) Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2022

Madame la Maire demande au conseil son avis sur le compte rendu et s'il y a des demandes de modification.

N'ayant pas de remarque dans l'assemblée, Madame la Maire propose alors de passer au vote d'approbation du PV.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le compte rendu du conseil du 31 mai 2024 est en conséquence approuvé dans son intégralité.

Madame la Maire fait circuler la feuille d'émargement pour l'approbation du PV du conseil du 31 mai 2024.

Madame la Maire propose de passer à l'ordre du jour communiqué aux conseillers municipaux dans la convocation du conseil en date du 1^{er} juillet 2024, la liste des délibérations à voter par le Conseil municipal : Il est précisé que pour chaque question mis à l'ordre du jour, les documents afférents ont été communiqués aux membres du Conseil par courrier électronique avec la convocation du 1^{er} juillet 2024, affiché le même jour :

DELIBERATIONS

- 1) Délégation d'admission en non-valeur, sommes inférieures à 100 €
- 2) Changement temps de travail Agence postale et recrutement
- 3) Accès Piscine
- 4) Demande de révision de tarifs de la Salle des fêtes
- 5) Espace Giono, validation des tarifs de vente des livres et jeux
- 6) Forêt : Martelages 2024 et Affouages

1) Délégation d'admission en non-valeur, sommes inférieures à 100 €

Madame La Maire rappelle que pour constater l'irrecouvrabilité des créances locales, l'assemblée délibérante, qui dispose du pouvoir budgétaire, les admet en non-valeur.

Madame Sandrina SIMOES précise que cette mesure ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur au Maire dans la limite d'un seuil fixé à 100 €.

Aucune question n'étant soulevée, Madame la Maire propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

2) Changement temps de travail Agence postale et recrutement

Madame la Maire explique que l'agent qui gère l'Agence postale souhaite réduire son temps de travail hebdomadaire à 18h à partir du 1er septembre 2024.

Les nouveaux horaires d'ouverture de l'Agence postale seraient les suivantes :

Lundi	8h45-12h30
Mardi	8h45-12h30
Jeudi	8h45-12h30 et 13h-16h
Vendredi	8h45-12h30

Lors de la délibération, l'ensemble du Conseil municipal s'accorde sur la nécessité d'établir des horaires fixes, pérennes et lisibles afin de proposer le meilleur service possible aux habitants.

Madame la Maire propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

3) Accès Piscine

La Commune souhaite rendre la piscine accessible aux habitants de Lalley (comprenant les secondaires et les touristes hébergés sur Lalley), pendant la période estivale. Pour cela, elle a procédé au recrutement d'un maitre-nageur : Monsieur Clément LEMOINE

La piscine sera donc accessible gratuitement aux habitants de Lalley du 29 juillet au 25 août du lundi au mercredi et du vendredi au dimanche de 13h30 à 18h30.

La Commune donnera aux habitants souhaitant accéder à la piscine des bracelets connectés qu'il faudra passer devant une pointeuse installé au camping. Ce mode de fonctionnement permet de remplir les objectifs suivants :

- limiter l'accès de la piscine à la population extérieure au camping aux habitants de Lalley
- connaitre précisément la fréquentation de la piscine

200 bracelets seront achetés à la société BKS électronique qui mettra à disposition gratuitement le boitier pointeuse.

Un document d'information sur ces modalités d'accès à la piscine sera communiqué aux habitants.

Madame la Maire propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

4) Demande de révision de tarifs de la Salle des fêtes

Madame la Maire demande la révision des tarifs de la salle des fêtes.

En effet, la salle des fêtes plait aux organisateurs d'événementiel notamment aux associations extérieures à la Commune.

Cependant les frais d'entretien sont conséquents et les utilisations sont souvent gratuites. En effet, jusqu'à présent la première utilisation dans l'année civile est gratuite pour les manifestations ouvertes au public même pour les associations extérieures à la Commune.

Elle propose pour une année civile les tarifs suivants :

CATÉGORIES DES DEMANDEURS	TARIFS
Associations dont le siège est situé sur la commune de Lalley	Pour les manifestations ouvertes au public, l'occupation sera gratuite dans la limite de 3 utilisations par année civile (chauffage compris). A partir de la 4 ^{ème} utilisation, 100 euros par jour sans chauffage 125 euros par jour avec le chauffage compris
Habitants de Lalley	100 euros par jour sans chauffage 125 euros par jour avec le chauffage compris
Associations diverses Particuliers et autres organismes hors partis politiques	250€ par jour 400€ pour deux jours consécutifs 50€ de chauffage par jour
Tarif à l'heure	Minimum 2 heures : 50€ Louer par tranche de 2 heures selon les disponibilités
Caution salle	1000€
Ménage de la salle et nettoyage des abords	120€

Les changements concernent uniquement :

- la suppression de la gratuité de la location de la salle par les associations diverses une fois par année civile. Le tarif sera le même que pour tout particulier extérieur à la Commune
- la mise en place d'un tarif horaire pour des locations de plus courtes durées

Madame la Maire propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

5) Espace Giono, validation des tarifs de vente des livres et jeux

Monsieur CLAUDE Jean-François détaille la liste des tarifs de l'Espace Giono :

Tarif plein : 1€50

Tarif réduit : 1€20

Gratuit pour les habitants de Lalley et les moins de 18 ans

Il présente également les nouveaux tarifs des livres vendus :

Présence d'E. Berger et de J. Giono 9,90 €

Lectures -extraits Giono et itinéraires Giono 6,00 €

Revue "Jean Giono" n° 1 20,00 €

Catalogue exposition " Le cinéma de Giono" 9,00 €

Catalogue "Jean Giono ou le cœur de Noé" 12,00 €

Patrimoine du Trièves 23,00 €

Affiche Espace Giono 2,00 €

Affiche exposition Edith Berger 2,00 €

Carte postale tableau Edith Berger 1,50 €

Jeu de 12 cartes postales Edith Berger 14,00 €

Livre Edith Berger 15,00 €

Un roi sans divertissement 8,30 €

Batailles dans la montagne 10,90 €

Les âmes fortes 8,90 €

L'homme qui plantait des arbres Giono Jolivet Jeunes 16,50 €

L'homme qui plantait des arbres Giono Desvaux Jeunes 14,90 €

L'homme qui plantait des arbres Giono Desvaux 7,70 €

Le petit garçon qui avait envie d'espace 7,20 €

Faust au village 9,00 €

Les vraies richesses 7,50 €

Rondeurs des jours 10,00 €

Lettre Aux Paysans - Sur La Pauvreté Et La Paix 10,00 €

Refus D'Obéissance 3,00 €

Giono, Furioso - Prix Femina Essai 2019 18,50 €

Jean Giono Et Le Pacifisme 1934-1944 16,00 €

Notre Dame d'Esparron 12,20 €

Le Percy- en-Trièves 22,60 €

Chronique de la peste 10,60 €

Forêts en Trièves 19,00 €

Giono et les Alpes paysages et caractères 8,50 €

1 goutte, deux gouttes 30,00 €

Il précise que le Point d'Information touristique situé à l'Agence Postale communale vend des Coffrets jeu « Drac Attaque » 12.00€

Aucune question n'étant soulevée, Madame la Maire propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

6) Forêt : Martelages 2024 et Affouages

Monsieur ZANARDI Guy fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts, concernant les coupes affouagères à asseoir en 2025 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Il s'agit de l'exploitation dans les parcelles 25 et 26 des feuillus pour un volume estimatif de 104m³ et des résineux estimés à 544m³ dont l'exploitation sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers.

Il sera demandé à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 au martelage des coupes affouagères sur ces parcelles 25 et 26

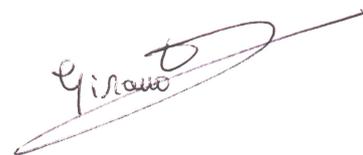
Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les modalités d'attribution des lots et le montant de la redevance affouagère seront décidés ultérieurement, à réception des devis de l'ONF et des entreprises en charge de l'exploitation de ces coupes.

Aucune question n'étant soulevée, Madame la Maire propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Considérant que l'ensemble des points à voir ont été vus, qu'il n'y a aucune demande du conseil, Madame la Maire prononce la clôture de ce conseil du 5 juillet 2024 à 20h15.

Le secrétaire de Séance,
Guillaume GIRAUD
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Giraud', is written over a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a signature separator.